Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212901110-20260605-2026_45-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE LANHOUARNEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 JUIN 2026

Nombre de conseillers municipaux
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

Quorum suivant l'article L2121-17 du CGCT = 8

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 18h30, le conseil municipal de la commune de LANHOUARNEAU, dûment convoqué le 28 mai, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.
Présents : Stéphane Riou, Gilbert Le Menn, Noémie Quéré, Jacques Le Guen, Marie-Josée Caroff, Marcel Edern, François Kerboul, Bernard Torchen, Marc Bodennec, Anne-Sophie Le Goff, Melinda Herry, Cyril Vourch, Morwenna Le Borgne, Annaïg Loaëc.
Excusés : Marie-Laure Siohan
Secrétaire de séance : Noémie Quéré

N°2026-45

DESIGNATION REPRESENTANT CLETC

Une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLETC) doit être créée entre Haut Léon Communauté et ses communes membres afin d'évaluer les transferts de charges.
La CLETC doit être composée de membres des conseils municipaux des communes membres étant précisé que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***Désigne Stéphane Riou en tant que représentant à la CLETC.***

Décision :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	/	/

Le Maire
Stéphane RIOU

Le secrétaire de séance
Noémie QUERE